

BRÈVES ÉCONOMIQUES DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 88 – 17 novembre 2022

Faits saillants

- Prolongation du régime social dérogatoire pour les frontaliers
- Ralentissement conjoncturel des exportations suisses au T3
- Projet de renforcement de l'attractivité du brevet suisse

Macroéconomie

Télétravail transfrontalier : L'application flexible des règles européennes d'assujettissement en matière sociale, régime dérogatoire qui s'applique notamment aux travailleurs frontaliers entre la France et la Suisse, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023. Ces dispositions ne s'appliquent pas à la situation fiscale des frontaliers.

Commerce extérieur : Après un rebond en septembre, le commerce extérieur suisse a décéléré en octobre, avec des exportations en repli de -1,1 % à 23,2 Mds CHF et des importations en recul de -1,4 % à 20,3 Mds CHF. Si les ventes vers les Etats-Unis ont progressé de +7,3 % en glissement mensuel, celles vers l'Asie se sont contractées de -4,7 % ; la Chine et le Japon affichant respectivement des baisses de -8,5 % et -8,9 %.

Finances publiques : Le Conseil fédéral a procédé à la révision partielle de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC), en adoptant les flux financiers pour 2023. Ainsi, les paiements compensatoires augmenteront de 290 M CHF par rapport à 2022 pour s'établir à 5,6 Mds CHF. La péréquation financière participe à la réduction des disparités intercantionales, tout comme les contributions différenciées des cantons au financement du budget fédéral. Le récent rapport sur les retombées économiques des activités de la Confédération dans les cantons vient conforter cette relation de causalité. Chaque canton contributeur net, selon la péréquation financière (RPT) est aussi un contributeur net au budget de la Confédération, tandis que les cantons bénéficiaires nets de la RPT présentent en majorité des déficits auprès de la Confédération et sont donc des bénéficiaires nets des activités de cette dernière.

Marché du travail : En raison des pressions inflationnistes et de l'érosion des salaires en termes réels, l'Union syndicale suisse (USS) a appelé à la mise en place d'un salaire minimum à 4 500 CHF pour l'ensemble du territoire. Selon l'USS, 500 000 actifs perçoivent aujourd'hui un salaire inférieur à 4 500 CHF à temps plein. Si un salaire minimum national a été refusé par le peuple en 2014, cinq cantons frontaliers ont depuis introduit cet instrument (Genève, Neuchâtel, Jura, Tessin, Bâle-Ville). Contrairement à l'USS, le think tank libéral Avenir suisse estime qu'un salaire minimal ne jouerait aucun rôle en matière de réduction de la pauvreté - 8 personnes sur 10 touchées par la pauvreté en Suisse étant sans emploi-, et risquerait de freiner les embauches du fait de la hausse des coûts.

Politique monétaire : Après avoir procédé au rehaussement de son taux directeur, marquant le retour de celui-ci en territoire positif (à +0,5% en nominal), la Banque nationale suisse (BNS) a dû adopter une nouvelle approche pour piloter les taux du marché monétaire dans un contexte d'excédent élevé des avoirs à vue. Cette approche se caractérise par deux volets : un système à deux paliers pour la rémunération des avoirs à vue (*reserve tiering*), ainsi qu'une réduction de ces avoirs à vue par des opérations d'*open market*. La BNS peut ainsi maintenir les taux appliqués aux opérations à court terme du marché monétaire gagé en francs à un niveau proche de son taux directeur, tout en renforçant l'activité interbancaire sur le marché en francs.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 17/11	Var. vs 10/11
EUR/CHF	0,9817	- 0,2 %
USD/CHF	0,9475	- 4,1 %
SMI	10 919	+ 0,1 %
Taux 10a	1,018 %	- 6,5 pb

Secteur financier

Crédit Suisse : Poursuivant la mise en œuvre de son plan de restructuration, la banque a annoncé la conclusion d'accords de transaction définitifs avec le fonds d'investissement américain Apollo pour la cession de la majeure partie de son activité de titrisation. Cette opération réduira le volume des actifs titrisés de 75 Mds USD à 20 Mds USD d'ici mi-2023, un solde qui sera géré par Apollo dans le cadre d'un accord de gestion sur 5 ans.

Secteurs non financiers

Industrie : Au 3^{ème} trimestre 2022, les entrées de commandes dans l'industrie MEM ont reculé de -12 % en glissement annuel (g.a), reflet notamment du net repli des commandes de l'étranger (-21 % par rapport au T2). Ce changement de dynamique se répercute logiquement sur les exportations industrielles, en particulier vers l'Allemagne (qui concentre un quart des débouchés), qui ont commencé à diminuer légèrement.

Climat : Le 12 novembre, la Suisse et le Ghana ont signé un projet de protection du climat visant à compenser les émissions de CO2 de la Confédération à travers l'encouragement de techniques de production du riz respectueuses du climat.

Innovation : Le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet d'adaptation de la loi sur les brevets aux normes internationales afin d'accroître l'attractivité du brevet suisse. En effet, contrairement aux offices des brevets de nombreux autres États, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) n'examine pas la nouveauté et le caractère inventif d'un projet lorsqu'il délivre un brevet, contribuant à détériorer la sécurité juridique du brevet suisse. Les déposants, ne souhaitant prendre aucun risque, lui préfèrent ainsi le brevet européen, également reconnu en Suisse. D'après le Conseil fédéral, cette pratique est complexe et coûteuse, surtout pour les PME dont le marché principal se trouve en Suisse. Au cours des dernières années, l'IPI a délivré 750 brevets nationaux par an en moyenne, contre 12 000 validations de brevets délivrés par l'Office européen des brevets.

Cybersécurité : Orange Cyberdéfense a annoncé l'acquisition des sociétés helvétiques SCRT et Telsys Cyberdefense, permettant à la filiale du groupe Orange de poursuivre son essor sur le marché suisse. Les structures de SCRT et Telsys conserveront une autonomie locale pour accélérer leurs plans d'expansion, en particulier sur le territoire suisse-allemand, en synergie avec Orange Business Services déjà présent. A travers cette acquisition, Orange Cyberdefense entend étoffer son catalogue de prestations et se positionner en tant que 2^{ème} fournisseur de services en cybersécurité sur l'ensemble de la Suisse derrière Swisscom.

Libre-circulation : Face à la forte augmentation du nombre de travailleurs en provenance de Croatie depuis le début de l'année 2022, le Conseil fédéral a décidé d'activer la clause de sauvegarde prévue dans l'ALCP. La Suisse réintroduira donc dès le 1er janvier 2023 des quotas de permis de séjour pour les résidents croates.

Politique commerciale : Avec l'approbation d'un nouvel accord entre la Suisse et le Royaume-Uni par le Conseil fédéral le 16 novembre, 7 secteurs industriels feront l'objet d'une reconnaissance mutuelle d'évaluation de la conformité entre les deux pays, représentant près des trois quarts du commerce bilatéral des produits relevant des 20 secteurs couverts par l'accord UE-Suisse relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité. Pour rappel, depuis le Brexit, l'ARM UE-Suisse ne s'applique plus au commerce suisse-britannique. L'accord Suisse-RU sera appliqué à titre provisoire à compter du 1^{er} janvier 2023 et entrera en vigueur au plus tard le 28 février 2023.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays* à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication :

Gilles BORDES

Rédacteurs :

Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay